

La problématique du CORONAVIRUS/COVID-19 est toujours d'actualité, nous devons donc continuer à nous protéger et à protéger les autres. Plus d'info? www.info-coronavirus.be



demain, je me vaccine





















INFORMATIONS COMMUNALES

LES HEURES D'OUVERTURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE SONT LES SUIVANTES :

La Maison communale est uniquement accessible sur rendez-vous, **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.**

Les permanences du samedi matin (1er, 3e et 5e du mois) du Service de Population et de l'Etat civil sont également soumises à la prise de rendez-vous.

- Veuillez donc nous contacter au préalable au 082 21 47 20
- Port du masque obligatoire pour les visiteurs (et pour les agents lorsqu'ils reçoivent du public)
- Continuez à privilégier les contacts téléphoniques et électronique dans la mesure du possible
- Pour tout visiteur, utilisation obligatoire du gel désinfectant mis à disposition

CPAS

Permanences de la Présidente Bénédicte Hamoir

Sur rendez-vous en téléphonant au 0479 36 50 90

Permanences sociales

Le **lundi et le vendredi de 9 h 00 à 11 h 00** et le **mercredi de 13 h 30 à 15 h 30,** Rue Martin Sandron 131 à 5680 Doische Tél. 082 69 90 49

Fax: 082 69 93 41

mail: info@cpasdoische.be.

Une permanence pension a lieu tous les **4º jeudis du mois de 10 h 00 à 11 h 30** à la Salle des Mariages à l'Administration communale.

Les permanences pension sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

Le Service social est accessible uniquement au numéro 082 69 90 49

DÉCHETS ET COLLECTES

La collecte des déchets ménagers et organiques aura lieu les jeudis 01, 08, 15, 22 & 29 juillet 2021. La collecte des papiers-cartons aura lieu le vendredi 16 juillet 2021. La collecte des PMC (sacs bleus) aura lieu les mardis 06 & 20 juillet 2021. Plus d'infos sur le tri des déchets, surfez sur www.bep-environnement.be.

PARC À CONTENEURS DE DOISCHE

Lundi: Fermé - Mardi au samedi: 9 h 00 à 17 h 00 - Dimanche et jours fériés: Fermé

Plus d'infos: 082 67 89 52 - 0471 87 43 18



Vous voulez être tenu informé au plus vite? www.facebook.com/communededoische ou rechercher Doische Infos



Entretien/Réparation multimarque... avec un service indépendant spécialisé

- Audi
- . V
- Seat
- Skoda



- Service pneumatique
- **■** Montage équilibrage
- Géométrie 3D

Service de qualité à proximité

Rue Martin Sandron 1b - 5680 Doische 082 677 111 • 0475 754 181







en jumet et rout

COLIS D'AGNEAU de notre élevage BIO disponibles sur réservation, avec UNE DÉCOUPE ENTIÈREMENT PERSONNALISÉE!

GAMME BARBECUE TOUJOURS DISPONIBLE:

agneau, boeuf, porc, canard, poulet

MAIS AUSSI:

- fruits et légumes BIO pour faire le plein de vitamines
- jus de fruits artisanaux, bières et apéritifs locaux pour se désaltérer
- > assortiment d'épicerie et confiserie pour profiter de l'été!

CONGÉS ANNUELS DU 23 JUILLET AU 7 AOÛT INCLUS

Nous vous accueillerons à nouveau pour notre plus grand plaisir

à partir du vendredi 13 août



HORATES DOUVERFURE Vendredi 16h00 - 18h30

Samedi 10h00 - 12h30 Fermé les jours fériés

Etat civil

DECES

MASSART Alix à Gimnée, le 09/05/2021 (Ham-sur-Meuse / France).
MICHOTTE Gisèle à Bruxelles, le 18/05/2021 (Matagne-la-Grande).
ROSIERE Roland à Matagne-la-Petite, le 20/05/2021 (Matagne-la-Petite).

DEMEURE Annie à Loverval, le 25/05/2021 (Doische). MICHAUX Michelle à Chimay, le 03/06/2021 (Vodelée).

MARIAGE

Néant

NAISSANCE

DUARTE COUVREUR Katya à Namur, le 20/04/2021 (Gimnée).

DARVILLE Louane à Charleroi, le 27/05/2021 (Vodelée).

JOURDAIN Milan à La Louvière, le 18/05/2021 (Matagne-La-Grande).

COLIN Liam à Charleroi, le 15/05/2021 (Matagne-la-Petite).

Fermeture des bureaux et permanences

Les permanences « Population/État civil » auront lieu les 03, 17 & 31 juillet 2021.

A l'occasion de la Fête Nationale, les bureaux de l'administration seront fermés le mercredi 21 juillet 2021.

Noces d'or, de diamant et de palissandre 2021

Cette année encore, les Autorités communales auront le plaisir de congratuler 17 couples fêtant respectivement leurs noces d'or, de diamant ou de palissandre :

Noces d'or:

- BOUTAY Roland et DUMONT Claude de Vaucelles
- CREUPELANDT Guy et MASSON Mariette de Gochenée
- HAYARD Claude et VISCARDY Jacqueline de Gochenée
- PAULET Roger et BRIOT Monique de Gimnée
- MOTTE Michel et GOBILLON Eliane de Doische
- HAECK Adolphe et LARSIMONT Michelle de Romerée
- VINCK Henry et DECOSTER Danielle de Romerée
- LAVRY Philippe et GOOSSENS Claudine de Soulme
- DEBONNET Jacky et VINCKE Laurenda de Doische
- · MARCHAND Emile et LEFEBVRE Rosine de

Gimnée

- TIMMERMANS Jean-Marie et ANDRE Claude de Vaucelles
- BAYET Baudouin et EVRARD Murielle de Doische
- JOUNIAUX Daniel et ABRASSART Marie de Doische
- HIERNAUX Jean-Pol et HIERNAUX Eliane de Vodelée
- MOTQUIN Serge et DARDENNE Lilianne de Vaucelles
- SPELEERS André et HOTTIAUX Nelly de Matagne-la-Grande

Noces de Palissandre :

 STAMPE Désiré et GUISLAIN Monique de Vodelée

Si, par omission, des couples devant fêter leurs noces n'étaient pas repris ci-dessus, nous leur saurions gré de bien vouloir nous excuser et d'en aviser le plus rapidement possible **Madame Isabelle**

Buyens au 082 21 47 20

Nous les en remercions dès à présent.

Conseil du 27 janvier 2021 : Principales décisions

Le Conseil se trouve réuni en ses lieux ordinaires pour délibérer dès 19 h 30 sous la présidence de Monsieur Pascal Jacquiez, Bourgmestre-Président.

Le Président ouvre la séance.

Il est 19 h 32.

Sauf stipulations contraires, tous les points sont votés à l'unanimité.

Le Conseil,

- **approuve** les comptes annuels 2019 de la RCA Le Carmel :
 - **reporte** la perte de 38.271,42 €.
 - accorde la décharge au Commissaire-réviseur de la RCA «Le Carmel», soit SPRL Jean-Marie DEREMINCE, réviseur d'entreprises, demeurant à 5000 Namur, avenue Baron Fallon 28, pour l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice écoulé.
 - accorde la décharge aux administrateurs de la RCA «Le Carmel» pour l'accomplissement de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.
- Marque un accord définitif sur
 - la vente d'une partie des parcelles communales cadastrées section A 59m et 76p à Gochenée, représentant une contenance de 1a 10ca, conformément au plan de division établi par Monsieur Gérard Cox, géomètre-expert immobilier, demeurant à 5520 Onhaye et ce, au prix principal de 1.980,00 € (mille neuf cent quatre-vingt euros).
 - sur les termes et conditions du projet d'acte de vente immobilière nous présenté par Maître Augustin de Lovinfosse, notaire de résidence à Florennes, détenteur de la minute;
- par 6 voix pour et 4 abstentions (P. Belot, R. Stringardi, A. Bentz, R. Adam):
 - prend connaissance des résultats de l'enquête publique concernant le plan de délimitation et de modification de voirie au droit de la parcelle cadastrée section B 352 relatif à la vente d'une partie d'un excédent de voirie à 5680 Matagne-la-Petite, rue de l'auberge/ rue de la Forge.
 - approuve la modification partielle par rétrécissement et l'entérinement des limites d'une portion des voiries communales anciennement vicinales n°36 et n°2, à côté de la parcelle Section B 352 I, selon plans établis par le géomètre.
- Marque un accord définitif sur
 - la vente de la partie de la parcelle communale d'une contenance de 3a et 15 ca, cadastrée à Matagnela-Grande, 5ème division, section B 45 T8, d'une contenance totale suivant extrait cadastral, de 41a 80ca. suivant plan de mesurage de Monsieur Gérard Cox, géomètre, à céder aux époux Groux-Debaty, et ce, à la somme de trois mille cent cinquante euros (3.150,00€);
 - les termes et conditions du projet d'acte de vente immobilière y relatif transmis par le Comité d'acquisition de Namur en date du 12 janvier 2021;
 - la désignation de Monsieur Marc Toussaint, Commis-

- saire du Comité d'acquisition de Namur, lequel est chargé de représenter notre Commune à la signature de l'acte;
- Marque un accord sur le principe de la vente de la parcelle communale cadastrée à Doische, 1ère division section C 389 F, représentant une contenance de 10a 75ca, repris au Plan de secteur Philippeville-Couvin en 2 zones d'affectation: Agricole et Habitat à caractère rural ainsi que sur les décisions suivantes:
 - le recours au gré à gré sans publicité justifié par le fait qu'il s'agit du voisin directe de ladite parcelle
 - la désaffectation du bien à l'usage du public,
 - l'approbation du prix minimum de vente basé sur l'estimation du notaire, à savoir 7.500,00 €.
- Désigne les personnes suivantes pour constituer le jury de sélection dans le cadre de l'appel à candidatures pour la conclusion d'un bail commercial en vue de l'exploitation en qualité de restaurant/brasserie de l'immeuble situé au 108, rue Martin Sandron à 5680 Doische:
 - 3 membres de la Majorité: à savoir Pascal Jacquiez, Bourgmestre (MR-IC); Michel Pauly, Echevin des PME (MR-IC); Raphaël Adam, Echevin des Finances (MR-IC).
 - 1 membre de la Minorité : Raphaël Stringardi (EN-SEMBLE).
 - le Directeur général, avec voix consultative.
- ratifie la délibération du Collège communal du 28 décembre 2020 décidant de déposer un dossier de candidature dans le cadre du projet «Wallonie cyclable 2020».
 - approuve le cahier des charges N° 20200017 modifié suivant les remarques du Service Public de Wallonie et le montant estimé du marché "F.I.C. 2019-2021 - TRAVAUX DE VOIRIES", établis par l'auteur de projet, Madame Christine PIERARD de PIERARD CHRISTINE, SOCIETE CIVILE MUL-TIPROFESSIONNELLE D'ARCHITECTES ET INGENIEURS SC SPRL, Rue De Namoisy 20 à 6870 Hatrival. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé de ce marché s'élèvait à € 974.081.60 hors TVA ou € 1.178.638,74, 21% TVA comprise et suite aux modifications du cahier des charges; le montant passe à € 1.074.482,00 hors TVA ou € 1.300.123,22, 21% TVA comprise et **prend connaissance** de l'intervention en séance de Monsieur Raphaël Stringardi, Conseiller communal du groupe ENSEMBLE, repris ci-dessous dans son intégralité : « ... Bien que notre groupe ait déjà fait acter, lors du 1er vote en conseil de 19 novembre dernier, que le cahier des charges à ce même travaux ne comportait pas de poste de traitement des déchets de voiries reconnus dangereux, la circulaire du SPW l'impose pourtant dès lors que le taux du traceur marquant la présence de goudron dépasse la valeur seuil- ce qui est le cas pour la quasi-totalité des échantillons testés pour les travaux envisagés-, nous nous étonnons qu'un poste « évacuation de déchets » ait été ouvert en modification pour seulement 10% de la masse totale de ces déchets!

Nous nous étonnons également que, dixit Mr le Bourgmestre, le fonctionnaire en charge de ce dossier n'ait pas relevé cette incohérence dans le cahier des charges. Ce qui, toujours d'après notre Bourgmestre, légitimerait le stockage des fraisats de revêtement envisagé sur le site communal!

Ce que nous contestons au regard de la législation! A quoi bon dès lors imposer des analyses préalables si onéreuse?! Si l'option retenue dans le cahier des charges devait être privilégiée, il sera difficile de nier l'impact néfaste de ces chantiers sur la protection environnementale.

A contrario, si une prise de conscience des infractions par le SPW devait être constatée « en cours de route », quelles en seraient les conséquences pour les deniers communaux ? En conséquence, notre groupe ENSEMBLE, émet un avis défavorable sur la modification apportée au cahier des charges et attire l'attention du SPW sur l'irrégularité des options retenues. »

- ratifie la délibération du Collège communal daté du 28 décembre 2020 relatif à la décision de déposer un dossier dans le cadre du Programme Prioritaire des Travaux 2022/2023.
- approuve le Compte de la Fabrique d'église de Vodelée pour l'exercice 2019 voté par le Conseil de Fabrique en séance du 16 juin 2020 et le réforme comme suit :

19. Boni Exercice précédent 2018 Ancien montant : 202,77 € Nouveau montant : 37,29 €

Recettes ordinaires totales: 14.671,45 €

- dont une intervention communale ordinaire de secours de 14.214,50 €

Recettes extraordinaires totales: 37.29 €

- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 37 29 €

Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 3.062,18 € Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 11.420,23 € Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : $0 \in$ - dont un mali comptable de l'exercice précédent de $0 \in$

Recettes totales : 14.708,74 € Dépenses totales : 14.482,41 € Résultat comptable : 226,33 €

- **adopte** le rapport de rémunération 2019 de la Commune de Doische pour l'exercice 2018.
- **adopte** le rapport de rémunération 2020 de la Commune de Doische pour l'exercice 2019 ;
- **adopte** une motion en faveur de la création de motocross en Région wallonne.

Ouestions écrites et orales

Le Conseiller R. Stringardi interpelle le Collège au sujet d'un courrier qu'il a reçu de la part de Monsieur JP. Theisman, un habitant de Gimnée, et que l'ensemble du conseil communal a reçu également et ce, à propos de la sécurité au niveau de la RN99 et plus particulièrement la route du Viroin à hauteur de la Maison de repos « L'Edelweiss ».

Le Collège répond qu'il a à ce sujet contacté le SPW, District de Neuville, pour l'implantation d'un passage pour piétons mais que celui-ci lui a été refusé. Néanmoins, le Collège souhaite conscientiser le Service Public de Wallonie et va de nouveau le contacter.

Le Conseiller R. Stringardi interroge le Collège quant à la destination des terres excavées suite aux travaux à l'ancien cimetière de Doische ainsi que suite aux travaux d'aménagement du bâtiment situé au 108, rue Martin Sandron à Doische. Monsieur le Bourgmestre répond qu'un contrat a été passé avec la société URANO de Foisches pour le déversement et le recyclage de ces terres.

Le Conseiller P. Belot interroge le Collège quant l'état du dossier relatif au projet éolien à Niverlée. Monsieur le Bourgmestre lui répond que l'étude d'incidence sur l'environnement est toujours en attente.

La séance est terminée, il est 21 h 06' Le Président lève la séance.

Notre Commune recrute

UN OUVRIER POLYVALENT EN CHARGE NO-TAMMENT DE LA FONCTION DE FOSSOYEUR (H/F)

Description succincte de l'emploi à conférer

Sous la responsabilité du Contremaître, l'agent (h/f) en question sera notamment en charge

Au niveau de la gestion des cimetières

Vous aurez pour mission les travaux de fossoyage, la gestion et l'entretien général des cimetières communaux afin de mettre à la disposition des usagers des espaces funéraires de qualité. Vous serez chargé du bon déroulement

- des opérations funéraires.
- Exécuter le creusement et le comblement des fosses ; manipulation des cercueils et d'ossements dans le cadre d'inhumations et d'exhumations de corps ; dispersion des cendres
- Accueillir l'entourage des défunts, ceci dans le respect des personnes endeuillées et procéder à l'inhumation des restes funèbres (dispersion des cendres, mise en terre et mise en caveau des cercueils, inhumations d'urnes funéraires, ...).
- Votre travail consistera également à l'exhumation et à la reprise de certains anciens terrains concédés.
- Veiller au bon état des sépultures et à l'entretien du cimetière.
- Faire respecter le règlement du cimetière

- Vérifier les documents légaux
- Toutefois, vous devrez être à même d'évaluer et de planifier votre travail sans attendre des directives quotidiennes.
- Entretenir des contacts réguliers avec le Service en charge de la gestion des cimetières, Service Population-Etat civil et le Service Travaux.
- Vous faites preuve d'empathie et de respect vis-à-vis des familles, amis des défunts et êtes à l'écoute de vos propres émotions.
- Vous serez autonome et polyvalent
- Vous maîtrisez l'outil informatique

Au niveau de la gestion des voiries

- Fauchage des accotements, et talus le long des routes communales.
- Déneigement et épandage hivernal.

Conditions générales :

- être belge ou citoyen de l'Union européenne
- jouir de ses droits civils et politiques
- produire un extrait du casier judiciaire (modèle 1) datant de moins de 3 mois
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer
- ne pas être atteint d'une infirmité ou d'une affection incompatible avec l'exercice normal de la fonction
- à la date de dépôt des candidatures, être âgé de 18 ans au moins
- Être dans les conditions d'engagement APE (demandeur d'emploi au FOREM), à la date d'entrée en service
- Être disponible le week-end
- Réussir l'examen d'aptitude

Conditions spécifiques à l'emploi

- Être titulaire d'un diplôme délivré à l'issue de la 6^{ème} année d'études techniques.
- Répondre aux conditions générales de recrutement
- Être titulaire
 - du permis de conduire pour la catégorie B. La détention du permis BE et C est un atout.
 - du permis G (véhicules agricoles)
- Réussir, avec un minimum de 50 % dans chacune des épreuves et un minimum de 60 % au total de celles-ci, les examens d'aptitudes organisés par le Collège communal comportant
 - une **épreuve écrite** portant sur les connaissances législatives en rapport avec la fonction de fossoyeur; *Celle-ci vaut 30 % de l'ensemble des épreuves*

- une **épreuve orale** (si réussite de l'épreuve écrite) permettant de déceler les motivations du candidat, de comparer son profil avec les exigences générales inhérentes à la fonction;
 - Celle-ci vaut 30 % de l'ensemble des épreuves
- une épreuve pratique.
 Celle-ci vaut 40 % de l'ensemble des épreuves

Nous vous offrons

- Un contrat à durée déterminée de 6 mois suivi d'un CDI si évaluation positive.
- Une rémunération à l'échelle D2 statut RGB (de 26.589,84 € à 36.005,48 € brut indexé) valorisant les services antérieurs accomplis dans le secteur public dans leur entièreté et d'une durée maximale de 6 ans pour ceux effectués dans le secteur privé.
- Emploi à temps plein (38h)
- Statut APE
- Chèques-repas (6,00 €/jour de travail)
- Allocation de fin d'année Pécule de vacances

Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature devra à peine d'irrecevabilité, être adressé à Monsieur Sylvain Collard, Directeur général, Maison communale, rue Martin Sandron 114, par pli recommandé à la Poste ou remise de la main à la main contre accusé de réception pour le 14 juillet 2021 au plus tard avec toutes les pièces énumérées ci-dessous:

- Lettre de motivation manuscrite, datée et signée
- Un curriculum vitae ainsi que tous les éléments susceptibles de permettre la comparaison des titres et mérites
- Une copie du diplôme requis
- Une copie de la carte d'identité et du permis de conduire
- Un extrait du casier judiciaire (modèle 1) datant de moins de 3 mois

En fonction du nombre de candidats et de leur profil, le Collège se réserve le droit de procéder à une présélection des candidatures avant l'épreuve écrite.

Tout dossier incomplet à la date de clôture de l'appel public sera considéré comme irrecevable.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter, pendant les heures habituelles de bureau, le Service du Personnel, Madame Pauline Renard au 082/21.47.29 ou par mail pauline.renard@ doische.be ou Monsieur Sylvain Collard, Directeur général, au 082/21.47.33, ou par e-mail: sylvain.collard@doische.be.

Enquête publique:

MODIFICATION PAR DÉPLACEMENT DU CHE-MIN COMMUNAL N°3 À VAUCELLES

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'elle est saisie d'une demande de modification de voirie

par déplacement du chemin communal n°3, rue des Carrières (Vaucelles, 2ème division) en regard des parcelles A 173 e3 et A 173 f3 et qu'une enquête publique est ouverte.

Cette demande de modification de voirie du chemin communal n°3 doit être soumise aux formalités d'enquête publique durant la

période allant **du 07 juin 2021 au 06 juillet 2021 inclus**, prescrites par les articles 12 et 24, 5°, b) du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.

Réclamations et observations écrites (Article 24, 2°, 3° et 4°)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer durant la période d'enquête publique susvisée à l'adresse suivante : Commune de Doische, Collège communal, Direction générale, rue Martin Sandron 114 (Tél. : 082/21.47.33 - sylvain.collard@doische.be).

Seules les réclamations et observations dont la date d'envoi ou de réception sera comprise dans la période d'enquête publique susvisée pourront être valablement prises en compte.

Réclamations, observations orales et consultation de la demande (Article 24, 2° et 3°)

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées et le dossier consulté, durant la période d'enquête publique susvisée, uniquement sur rendez-vous pris 24 heures à l'avance au 082/21.47.33 auprès de la Direction générale dont les bureaux se trouvent à la Maison communale, rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische, où des explications techniques peuvent être fournies, où la séance de clôture de l'enquête publique se déroulera le 06 juillet 2021 de 14h30 à 15h00 et où peuvent être entendus tous ceux qui le désirent, séance uniquement destinée à leur permettre de faire part de leurs dernières observations sur le projet, lesquelles seront consignées dans les résultats d'enquête.

<u>Attention</u>: les citoyen.nes.s qui souhaite.nt être présent.e.s à cette séance doivent impérativement s'annoncer 24 heures à l'avance au 082/21.47.33, maximum 1 personne par famille et port du masque obligatoire.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale.

Location des droits de chasse 2022-2031

Le Collège communal porte à l'attention des personnes intéressées que l'Administration communale de Doische met, par décision du Conseil communal du 14 mai 2021, en location publique **par soumissions** les droits de chasse 2022-2031 repris ci-dessous pour un ensemble de lots situé sur le territoire de la Commune de Doische.

L'ouverture des offres aura lieu en la Maison communale, rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische, le vendredi 22 octobre 2021 à 17 heures.

Lots concernés et prix minimum à l'hectare :

Lot 4 - Plaines de Doische - SUD - 10,53 ha : 20 €, soit un montant de base de 210,60 €

Lot 5 - Bois des Moines - Gimnée - 61,90 ha : 37 €, soit un montant de base de 2.290,30 €

Lot 7 - Les Bosquets - Romerée - 138,81 ha : 38€, soit un montant de base de 5.274,78 €

Lot 9 - Grand Bois de Romerée - 574,08 ha : 81€, soit un montant de base de 46.500,48 €

Période concernée :

01 mars 2022 - 28 février 2031

Les offres doivent parvenir à l'attention du Directeur général, Administration communale de Doische, Maison communale, rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische, pour le mercredi 20 octobre 2021 (cachet de la poste faisant foi) au plus tard par courrier postal recommandé ou remises de la main à la main au service du patrimoine, Madame Emeline Paulet, contre accusé de réception au plus tard le vendredi 22 octobre 2021 à 17heures.

Pour visites et renseignements :

- Madame Emeline Paulet, Service du patrimoine Tél. : 082 21 47 32 – Mail : <u>emeline.paulet@doische.be</u>
- Monsieur François Delacre, Attaché-Chef de cantonnement de Viroinval

Tél.: 060 31 02 93 - Mail: <u>francois.delacre@spw.wallonie.be</u>

Le Cahier des charges (clauses générales et particulières) ainsi que les annexes cartographiques peuvent être obtenus ou consulté à la Maison communale de Doische, Service du patrimoine ou sont téléchargeables sur le site internet communal <u>www.doische.be.</u>

Kids-ID: avant de partir en voyage

Le soleil est de retour. Les nouvelles normes offrent des perspectives de voyages pour l'été. Mais avant de partir, pensez à vérifier la validité de vos papiers d'identité y compris ceux de vos enfants, quel que soit leur âge. La Kids-ID n'est pas obligatoire, vous devez en faire vous-même la demande pour vos enfants au service population de notre Commune. Pour rappel, avec une Kids-ID les enfants de moins de 12 ans peuvent également voyager dans l'Union européenne et dans

certains autres pays. Pensez à vérifier auprès de **diplomatie.belgium.be** si la Kids-ID est suffisante ou si un passeport est nécessaire pour le pays de destination.

Le délai pour l'obtention d'une Kids-ID est de **3 se-** maines.

Celle-ci coûte 8,00 €.

Pour une demande de Kids-ID auprès de la commune, il faut :

- exercer l'autorité parentale sur l'enfant ;
- obligatoirement venir à la commune en présence de l'enfant;
- fournir une photo récente de l'enfant (sur fond blanc datant de moins de 6 mois).



N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le service Population au 082/21.47.20 ou via isabelle.buyens@ doische.be en y indiquant votre nom, prénom et n° de téléphone afin que nous puissions vous recontacter

facilement.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances, ici ou ailleurs...

Validité du permis de conduire



Saviez-vous que le permis de conduire « format carte d'identité » est valable pendant 10 ans ? Vérifiez donc la date de validité de votre permis de conduire!

S'il expire dans les 3 mois à venir, veuillez prendre contact avec notre Service Population pour demander un nouveau.

Vous disposez encore d'un permis de conduire papier ? Il est toujours valable en Belgique et à l'étranger (jusque 2033). Après 2033, le permis européen format carte d'identité sera obligatoire.

« J'peux pas, j'ai Mammo »

Think Pink Belgique lance sa campagne de sensibilisation au Mammotest.

Actuellement, moins de 10 % des femmes de 50 à 69 ans à Bruxelles et en Wallonie acceptent l'invitation du gouvernement à bénéficier d'un dépistage gratuit du cancer du sein.

Le programme de dépistage gouvernemental est garanti d'une grande qualité.

Notamment, grâce à la double lecture indépendante. Deux radiologues spécialisés visionnent les images indépendamment l'un de l'autre.

Le message principal de la campagne : Répondez positivement à cette invitation, prenez rendez-vous et faites-vous dépister.

Un dépistage précoce signifie des traitements moins lourds et un taux de survie plus élevé.

En savoir plus sur la campagne « J'peux pas, j'ai Mammo » et sur le Mammotest : https://www.think-pink.be



Autocollants « STOP PUB »

LA WALLONIE MET DES AUTOCOL-LANTS « STOP PUB » À LA DISPOSI-TION DES COMMUNES ET DES PAR-TICULIERS

Pour éviter les gaspillages inutiles de papier, gérez autrement le surplus de publicités.

Qui est concerné?

Toute personne physique ou morale susceptible de recevoir de la publicité ou presse gratuite non adressée.

À quoi servent ces autocollants?

L'autocollant STOP PUB ne concerne que la publicité non-adressée et la presse gratuite non-adressée. Il ne concerne donc pas les imprimés qui mentionnent les : nom, prénom et adresse.

Les nouveaux autocollants régionaux rem-

placent-ils les anciens?

Non, les anciens autocollants déjà apposés sur les boites aux lettres restent valables.

Comment le citoyen peut-il se les procurer ?

Les autocollants seront disponibles aux endroits suivants:

- à la Maison communale de Doische
- Dans un des 16 « Guichets énergie »
- Dans un des 11 « Espaces Wallonie »
- Dans les bureaux de poste

Les personnes ayant des difficultés à se rendre dans l'un des endroits de distribution proposés et les personnes à mobilité réduite peuvent commander les nouveaux autocollants STOP PUB en envoyant une demande par mail à ediwall@spw. wallonie.be

Pour de plus amples informations http://moinsdedechets.wallonie.be

Aide financière liée à la crise du COVID



Suite à l'obtention de divers financements (subventions régionales, fédérales et appel à projets), notre CPAS peut venir en aide aux personnes qui ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes en raison de la crise sanitaire.

Ces aides s'adressent aux travailleurs salariés ou indépendants, aux travailleurs ALE, aux étudiants, aux artistes, ... ayant perdu de leur revenu suite à la crise du covid-19.

Pour quelles interventions?

Aides relatives au paiement des factures d'énergie et de loyers.

Aides au paiement de factures impayées. Aides alimentaires. Aides en matière de santé et de soutien psychologique : intervention dans la prise en charge des coûts des professionnels reconnus, des traitements prescrits, ...

Aides au soutien numérique ; intervention dans l'achat d'équipements informatiques en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire.

Aides pour divers besoins primaires.

Nos services sont joignables par téléphone **tous** les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h à 16h au 082 69 90 49

Une permanence a lieu les lundis de 9h à 11h, les mercredis de 13h30 à 15h30 et les vendredis de 9h à 11h (rue Martin Sandron,131 à 5680 Doische).

En cette période particulière, nous travaillons principalement sur rendez-vous et privilégions les contacts par courrier, e-mail ou téléphone.

Zoom 18/25 : Un soutien pour tous les jeunes et étudiants touchés par la crise !



Plus de job étudiant, factures en hausse, fins de mois difficiles, isolement, ... la crise COVID-19 frappe aussi la génération des 18-25 ans.

Conscient des difficultés vécues depuis un an, le gouvernement fédéral a débloqué 24 mil-

lions d'euros pour soutenir les jeunes et les étudiant·e·s.

La mesure « Zoom 18/25 » est disponible jusque fin 2021. Tout le monde peut en bénéficier dès à présent, ou pour la rentrée 2021-2022 par exemple. L'aide n'est pas toujours financière, elle peut prendre différentes formes (colis alimentaires, chauffage, garantie locative, ...).

C'est pour cela que le CPAS réalise une analyse individuelle des besoins

Es-tu concerné·e?

La mesure Zoom 18/25 concerne:

- Les jeunes de plus de 18 ans et de moins de 25 ans
- Les étudiant·e·s de moins de 25 ans qui commencent, reprennent ou suivent des études de plein exercice.
- Les étudiant.e.s de 25 ans et plus ayant commencé leurs études avant 25 ans. Être étudiant boursier, ou percevoir des allocations familiales, n'empêche pas de bénéficier d'une aide du CPAS.

A qui t'adresser?

Au Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de ta commune.

Etudiant : ta commune est celle de ton domicile légal.

Jeune non-étudiant : ta commune est celle où tu vis au quotidien.

En Belgique, il y a un CPAS dans chaque commune, tu trouveras la liste sur notre site web : http://bit.ly/zoom18-25

Comment le CPAS peut-il t'aider?

- Aide au logement Pour t'aider à payer ton kot, ou ta garantie locative, ...
- Aide en matière d'énergie Pour t'aider à payer tes factures d'eau, d'électricité, ...
- Aide psychosociale Pour t'aider à payer des consultations si tu souffres de problèmes d'anxiété, de mal-être, ou de violences conjugales ou familiales, ...
- Aide en matière de santé Pour t'aider à payer tes soins médicaux, tes médicaments, masques, gel, ...
- Aide informatique Pour t'aider à payer ton abonnement internet, une imprimante, un ordinateur, ...
- Aide financière Pour t'aider à payer tes factures, ton abonnement GSM, si tu as perdu ton job étudiant, ...
- Aide à la mobilité Pour t'aider à payer ton abonnement de transport en commun, un vélo,...
- Besoins de première nécessité Pour t'aider à payer tes lunettes, tes fournitures scolaires, tes vêtements, ...
- Aide alimentaire Pour te permettre de te nourrir correctement, ...
- Aide aux sports et aux loisirs Pour t'aider à payer ton abonnement sportif, ton matériel, ...

Envie d'aller au marché hebdomadaire de Doische?

« EN VOITURE SIMONE » LE CO-HÉ'BUS DE DOISCHE, UN TRANS-PORT DE PROXIMITÉ SOLIDAIRE



Ça y est le véhicule 8 places du PCS est arrivé! Ses premiers trajets vers le marché de Doische ont été effectués avec succès!

Reste à habiller sa carrosserie de couleurs et de formes à la hauteur de son nom.

Le Cohé'Bus est mis en place pour pallier aux difficultés de mobilité sur la commune, et faciliter les déplacements des habitants ne disposant pas de moyen de transport ou ne pouvant pas momentanément ou durablement conduire.

Ce minibus peut véhiculer des personnes vers certaines activités organisées par le Foyer culturel et

la bibliothèque ou initiées par la PCS (le potager partagé de Romerée, les soirées contées, le Repair Café, la journée jeux ...)

Vous avez envie de faire un petit tour au marché hebdomadaire de Doische, mais vous

n'avez pas les moyens de vous y rendre, nous venons vous chercher et vous reconduire!

Les jeudis 1er, 15 et 29 juillet de 16h à 18h!

SUR INSCRITPION UNIQUEMENT: Il suffit de s'inscrire en laissant vos coordonnés (nom, village et numéro de téléphone) au 0487 36 43 58 ou 082 69 90 49.

Nous vous rappellerons pour fixer le rendez-vous.

Pour améliorer le quotidien, rompre l'isolement

et favoriser les moments d'échange et de convivialité entre les personnes.

Plus d'info:

Plan de Cohésion Sociale - CPAS Doische 082 69 90 49 (Isabelle Jeandrain)

Les lundis et jeudis toute la journée, les vendredis en matinée.

Un projet porté par le Plan de Cohésion Sociale de Doische en collaboration avec le Foyer culturel et avec le soutien de la Wallonie











Repair Café ce jeudi 8 juillet!

Les bénévoles du Repair Café sont toujours heureux de vous accueillir à nouveau pour la réparation de vos objets en tout genre (Tv, radiateur électrique, percolateur, lampe, Vtech, aspirateur, ...)

QUAND?

Le jeudi 8 juillet de 16h à 19h

OÙ?

Au Foyer Jean XXIII, (Atelier vélo dans la cour)

Rue des Ruelles (derrière l'église) 5680 Doische On vous attend, c'est ouvert à tous!

Plan de Cohésion Sociale - CPAS Doische 0487 36 43 58 ou 082 69 90 49, coordination. pcs@cpasdoische.be











Rencontres au Potager Partagé!



Hôtel à insecte au Potager partagé

Vous avez envie d'apprendre à jardiner?

Vous avez des connaissances en jardinage?

Vous avez envie d'échanger vos savoirs et savoir-faire?

Ou vous avez juste envie de mettre vos mains dans la terre?

Et surtout vous avez envie de rencontrer, partager, découvrir, expérimenter, ...?

Quel que soit votre âge, votre aptitude à jardiner, le temps que vous pouvez y consacrer, venez nous rejoindre selon vos disponibilités et vos envies!

Les 10, 17 et 31 juillet de 10h à 12h, on jardine au potager!

Venez nous rejoindre!

« Au-delà du plaisir de cultiver des légumes, on aime le côté convivial du potager collectif »

Pour vous inscrire par mail, tel ou via Plan de Cohésion Sociale - CPAS Doische -Isabelle Jeandrain - 0487 36 43 58 ou 082 69 90 49, coordination.pcs@cpasdoische.be

Foyer culturel - 082 21 47 38 (Valentin Pirlot ou Séverine Berger)

Un projet porté par le Plan de Cohésion Sociale de Doische en collaboration avec le Foyer culturel et le groupe citoyen Simplici'TERRE, avec le soutien de la Wallonie.









10 ASTUCESPOUR PROFITER DE L'ÉTÉ EN SÉCURITÉ



FAITES-VOUS VACCINER

Plus il v aura de vaccinés. plus nous serons en sécurité.



LAVEZ-VOUS LES MAINS RÉGULIÈREMENT

Et suivez aussi les autres règles d'hygiène par exemple quand vous toussez ou éternuez.



MALADE? DES SYMPTÔMES?

Restez chez vous et contactez votre médecin.



FAITES-VOUS TESTER

Si vous n'êtes pas encore vacciné. Les autotests sont disponibles en pharmacie.



PRIVILÉGIEZ LE PLEIN AIR

Car dehors, c'est plus sûr.



EN PETIT COMITÉ

Se réunir à cinq est plus sûr qu'à cinquante.



TOUT VOTRE GROUPE VACCINÉ?

Vous pourrez alors vous passer du masque.



AÉREZ ET VENTILEZ VOS INTÉRIEURS

Pour éviter la formation d'un nuage viral à l'intérieur.



GARDEZ VOS DISTANCES

Gardez une distance de 1,5 mètre jusqu'à ce que tout le monde ait été vacciné, c'est plus prudent.



MÊME EN VOYAGE, RESTEZ PRUDENT

Téléchargez le certificat Covid numérique, la coronaapp et informez-vous sur les règles sur place.



Doische

Marché hebdomadaire

Tous les jeudis 16h à 20h00 Parking communal

Port du masque obligatoire pour tous



Wallonie Cyclable 2020 :

NOTRE COMMUNE (RE)LANCE L'AP-PEL À CANDIDATURE POUR SA COM-MISSION VÉLO



Dans le cadre du projet Wallonie cyclable 2020 pour lequel notre Commune a été retenu, une Commission Vélo doit être constituée.

Cette Commission Vélo a pour objet d'assurer une concertation avec l'autorité régionale, de coordonner la conception et la mise en oeuvre du plan communal cyclable et de remettre un avis sur tous les projets présentés. Ladite Commission remplira donc une fonction de concertation entre les parties impliquées dans la politique cyclable. usagers. Elle sera composée de la Région wallonne, de représentants communaux, de Mobilesem, et de représentants locaux des usagers cyclistes (usagers et/ ou association d'usagers).

Dans ce cadre, nous lançons un appel à candidatures aux représentants locaux d'association d'usagers (GRACQ, clubs, ...) mais aussi des citoyens qui sont des usagers cyclistes réguliers. Les personnes intéressées peuvent déposer leur candidature, pour le 30 juillet 2021 au plus tard. Outre leurs coordonnées, les candidat(e)s sont invitées à motiver leur candidature de par leurs affinités avec la pratique du vélo. En fonction du nombre de candidatures et du nombre de places réservé aux usagers cyclistes au sein de la Commission Vélo, une sélection sur base des argumentaires sera réalisée.

Formulaire de candidature : https://bit. ly/35ucZSN

Contact: Sulvain Collard Directeur général Tél.: 082/21.47.33

Courriel: sylvain.collard@doische.be

Ecole communale de Gimnée, Matagne-la-Petite et Vodelée : Inscriptions

L'Administration communale de Doische rappelle que notre Entité dispose de 3 implantations scolaires communales sur les villages de Gimnée, Matagne-la-Petite et Vodelée. Ces écoles, toutes lauréates de l'Ecole Numérique 2019, offrent de multiples services dont les suivants :

- Garderie à partir de 7h jusque 18 h (13 h le mercredi);
- Cyberclasse;
- Transport scolaire possible et gratuit;
- Aide aux devoirs;

Détails des atouts et des activités des différentes implantations:

Site internet: www.ecolecommunale.doische.be

Pour tout renseignement ou inscription, Mr Daniel

NEY, Directeur de l'école communale de Doische, est à votre disposition, uniquement sur rendez-vous (GSM: 0494/322.859) et ce, à partir du 16 août 2021.

L'enfant dans son milieu! On yous attend!



Vous souhaitez voyager dans l'UE?

C'EST POSSIBLE GRÂCE À L'APPLI COVIDSAFE.BE

COMMENT UTILISER L'APPLI?

Téléchargez l'appli officielle CovidSafeBE sur votre appareil mobile. Choisissez votre langue et répondez à 3 questions qui vous indiqueront quels certificats Covid sont disponibles pour vous. Vous pourrez ensuite vous connecter avec votre carte d'identité électronique et télécharger/sauvegarder vos certificats.

QU'EST-CE QU'UN CERTIFICAT COVID ?

Un certificat covid vous permet de voyager librement et en toute sécurité dans l'Union européenne. Trois types de certificats différents prouvent que vous êtes « covid safe » :

- Un certificat de vaccination prouve que vous avez été vacciné contre le covid-19.
- Un certificat de test démontre que vous avez subi un test covid-19 avec un résultat négatif.
- Un certificat de rétablissement montre que vous êtes guéri du covid-19 après un test positif antérieur.

COMMENT OBTENIR UN CERTIFICAT COVID?

Il vous suffit d'installer l'appli CovidSafeBE pour

obtenir votre certificat covid personnel. Vous pouvez également consultez un des sites gouvernementaux ci-dessous pour télécharger votre certificat. Si vous le souhaitez, votre certificat de vaccination peut également vous être envoyé par courrier postal.

POURQUOI AI-JE BESOIN D'UN CERTIFICAT COVID ?

Un certificat covid prouve que vous êtes « covid safe ». Vous pouvez, dès lors, voyager pour le travail ou pour des raisons personnelles. Il vous permet de voyager librement en Europe sans risques de sécurité supplémentaires.

https://covidsafe.be/fr





FETE NATIONALE BELGE 21 JUILLET 2021



Les Autorités communales informent la population qu'un **Te Deum** sera chanté **en l'église de Matagne-la-Petite à 11 heures** le mercredi **21 juillet 2021** à l'occasion de la fête nationale belge.

A l'issue de celui-ci, un dépôt de gerbe au Monuments aux Morts aura lieu. Cette année encore, en raison de l'épidémie de Coronavirus-COVID19, aucune réception officielle ne sera organisée.

Le Bourgmestre Pascal Jacquiez



Expo photo - Scènes de vie à Doische

En raison des mesures sanitaires, nous avons été contraints de suspendre l'exposition issue du concours photos réalisé en 2020.

Voici une des photos " COUPS de Cœur " de cette expo.



Cette exposition sera également visible, durant la belle saison, le long du GR entre Vaucelles et Vodelée dans le cadre de ARTpentons (sentier artistique).







Dimanche 12 septembre 2021

Départ de l'école communale de Gimnée de 8h à 15h.

Inscription sur place : 2 €

Bar et petite restauration





Programme des courses pour DOISCHE

Dimanche 8 août 2021

Plaine des sports

9h30 : départ du trail de 18,4 km

Courses jeunes: participation gratuite

9h45: 400 m9h55: 800 m10h10: 1200 m

10h30 : Départ des 5 km et des 10 km

- 13h00 : Remise des prix

Inscriptions en ligne : INSCRIPTION21@PROXIMUS.BE

Renseignements:

Facebook: Je cours pour mes formes Doische

Gsm: 0476 305 796



ATTENTION : les articles et annonces destinés à la « Chronique des Dix Villages » du mois d'août 2021 DOIVENT ÊTRE RENTRÉS <u>AVANT LE 5 JUILLET</u> et du mois de septembre 2021 DOIVENT ÊTRE RENTRÉS AVANT LE 2 AOUT

Ceci afin de respecter les délais souhaités par l'imprimeur pour la mise en page et les vacances annuelles.



Mercredi 14 JUILLET 2021

Devant da Maison Communale | de 16h25 à 17h.

RENSEIGNEMENTS: 082/214.738

Bibliothèque « Livre-choix » bibliotheque@ccdoische.be

CALENDRIER JUILLET 2021

ACTIVITES DU FOYER (voir annonces)

Du 12 au 30 : **DOISCHE** : lycée : activités vacances

Mer. 14: DOISCHE: Maison Communale: halte du BéDéBus

SPORT

Ven.16: GIMNEE: challenge GiRoDoNi Sam.24: ROMEREE: challenge GiRoDoNi

MEDECINS DE GARDE

Depuis le 1er juillet 2011, le WE et les jours fériées, appelez le 1733 ou orientez-vous au poste de garde

PHARMACIES DE GARDE

Sam.03- dim.04: Pharmacie Familia 082/644 879 - rue M.Lespagne 25 à Hastière-Lavaux

Sam.10 - dim.11: Pharmacie AIDARA 082/677 963 - rue d'Aremberg 28 à Gimnée

Sam.17 - dim.18: Pharmacie GEERINCK 082/677 307 - rue Grande 42 à Romedenne

Mer.21: Pharmacie Familia 082/645 114 - rue Abbé Dujardin 8 à Onhaye

Sam.24 - dim.25 : Pharmacie LERICHE 082/688 199 - rue du Centre 30 à Flavion

Sam.31-dim.01/08: Pharmacie Familia 082/645 114 - rue Abbé Dujardin 8 à Onhaye





